



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**N° 2019-12-17/23**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

•••

**SEANCE**  
**DU 17 DÉCEMBRE 2019**

•••

L'An deux mille dix neuf, le 17 DÉCEMBRE, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 11 décembre 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

M. Emmanuel ROUSSEL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS :**

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BOCAGE Sophie, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAILLEUX Jean-Michel, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme LOUST Claire, M DE LANGHE Christian, M DESSAINT Didier, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, M GILLES Hervé, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, M LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, M ROUSSEL Cédric, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SILIGHINI Gérard, M SIMON Stéphane, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BERNARD Franck, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joel, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joel, M L'HOSTIS Daniel, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme LEON Patricia, Mme MARAGLIANO Francine, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, M SCHALLER Didier,

Monsieur FOLLIN Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur BEHAR Claude, Monsieur COUTARD Joël suppléant(e) de Madame BENARD Catherine, Monsieur BÉNARD Francis suppléant(e) de Madame DELAVIGNE Nadine, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BRIDARD José suppléant(e) de Monsieur MARAIS Thierry, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Renée BONNARD a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Monsieur Sylvain BOREGGIO a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Monsieur Philippe KELLO, Monsieur Raynald

HAMEL a donné pouvoir à Monsieur Hervé GILLES, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Gérard SILIGHINI, Monsieur Fouad GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Monsieur Ollivier LEPINTEUR a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX,

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Madame COSTENTIN Stéphanie, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Madame KONTE Maryata, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Madame REVEL Ketty, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur ALLANO Jean-Claude,



Accusé de réception

Date de télétransmission : .

Date de réception préfecture : .

Date d'affichage :

.



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Plan Climat Air Energie Territorial d'Evreux Portes de Normandie Arrêt du projet

#### I – CONTEXTE

La Loi Transition Energétique et Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 recentre sur l'échelon intercommunal le plan climat devenu Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ainsi, les nouveaux EPCI de plus de 20 000 habitants, comme EPN, doivent élaborer un PCAET.

De par leur proximité avec les forces vives du territoire mais aussi leurs compétences en aménagement du territoire, en développement économique, les EPCI sont les mieux placés pour coordonner la prise en compte des enjeux climatiques. Chaque territoire peut être impacté différemment par le changement climatique et peut lui apporter des réponses qui lui sont propres.

Le PCAET d'EPN document cadre stratégique et opérationnel de planification détermine son engagement dans la transition énergétique par sa capacité d'initier et d'impulser des actions et de s'adapter face au changement climatique. Il est à noter que concomitamment à l'élaboration de celui-ci, un bilan Carbone Patrimoine et Services du patrimoine EPN et Ville d'Evreux a été engagé. Par délibération n°15 du 19 décembre 2017, Evreux Portes de Normandie s'est engagé dans la réalisation de son PCAET, déléguant au Bureau Communautaire la fixation des modalités d'élaboration et de concertation qui les a établies par délibération en date du 16 octobre 2018.

#### II – CONCERTATION

Etablir une feuille de route vers la transition énergétique, la lutte contre la pollution de l'air et l'amélioration du cadre de vie dans les différentes politiques publiques de l'agglomération, des communes et des acteurs de son territoire, tel est l'objectif d'EPN pour son PCAET.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat et du Bilan Carbone, EPN s'est attaché à ce que leur construction soit partagée. Elle a impliqué que les communes du territoire, les acteurs économiques, la société civile soient partie prenante de cette démarche. A ce titre EPN a invité les acteurs du territoire (entreprises, institutions, associations, habitants, salariés, usagers...) aux différents stades de son élaboration. EPN a également souhaité une contribution du Collectif Départemental et des Personnes Publiques Associées tout au long de cette démarche.

Cette concertation a permis d'enrichir les documents qui composent le Plan Climat Air Energie Territorial du territoire :

- un diagnostic où sont rappelés le cadre réglementaire et le contexte national et régional et les chiffres clefs du territoire ; où est établi un état des lieux des consommations et des émissions sur le territoire.
- une stratégie territoriale présentant les enjeux, les orientations et objectifs d'EPN afin d'atténuer le réchauffement climatique en fixant des objectifs mesurables à atteindre à l'horizon 2030 et 2050 prenant en compte les documents supra (nationaux régionaux et territoriaux).
- un programme d'actions 2020 – 2026 permettant à la collectivité d'avoir un effet positif et mesurable sur l'ensemble des secteurs d'activités ; comprenant un tableau récapitulatif et 26 fiches actions relevant du champ d'intervention de la collectivité. Outre les objectifs de l'action la fiche précisera les moyens pour leur mise en œuvre (humains, financiers, partenariats...).
- un dispositif de suivi et d'évaluation de ce plan d'actions
- une Evaluation Environnementale Stratégique (EES), comprenant un état initial de l'environnement, engagée en même temps que le diagnostic, présentant un état zéro du territoire

et un rapport environnemental mesurant les impacts possibles du PCAET sur l'environnement et les moyens de les réduire.

- un résumé non technique

### III – POLITIQUE DE TRANSITION ENERGETIQUE DE LA COLLECTIVITE

#### Diagnostic

L'état du lieu du territoire a été établi à partir des données 2014 issues de l'observatoire régional intégrées dans le logiciel PROSPER mis à disposition par le SIEGE 27. Il porte sur 8 secteurs : Agriculture – Résidentiel – Transports Routiers – Transports non routiers – Industrie – Tertiaire – Déchets – Production Energie.

#### **La consommation d'énergie du territoire s'élève à 2 594 GWh/an.**

Le secteur le plus consommateur est le Transport Routier (30,22%) suivi du Résidentiel (29,50%), du tertiaire (21,14% représentant une consommation de plus de 81%. Viennent ensuite les secteurs de l'industrie (9,04%), le Transport non routier (7,84%), l'Agriculture (1,97%) et l'Eclairage public (0,29%) qui représentent les 19% restants.

Sur les 3 secteurs les plus consommateurs, leurs principales sources d'énergie sont les produits pétroliers pour le secteur transports routiers et non routiers (92,19%), l'électricité, le Gaz et le Bois-Energie pour le Résidentiel (83,43%) ; l'Electricité pour l'Industrie (70%).

#### **Les émissions de GES du territoire représentent 576 861 teq C02/an.**

Les secteurs les plus émetteurs sont : les Transports Routiers (34,02%), le Résidentiel (18,21%), l'Industrie (16,56%) et le Tertiaire (13,06%) qui représentent 82% des émissions.

Les 18% restants sont répartis sur les secteurs Transports non routiers (9,01%), Agriculture (8,77%), Déchets (0,38%).

- Sur le secteur Résidentiel, deux sources d'énergie sont très peu émettrices : le Réseau de Chauffage Urbain sis Ville d'Evreux qui représente une part de 6,66% des consommations mais seulement 0,72% des émissions, et le Bois-Energie très représentée sur le territoire d'EPN, 21,12% des consommations mais seulement moins de 1% des émissions.

**Concernant la qualité de l'air**, ce sont les secteurs Résidentiel et Tertiaire qui émettent le plus de polluants liés aux combustions d'énergie fossile et bois pour chauffage individuel : particules fines (52,7%PM<sub>2,5</sub> et 35,4%PM<sub>10</sub>) - dioxyde de soufre (43,2%SO<sub>2</sub>). En 3<sup>ème</sup> position, le Transport Routier avec des émissions liées à la combustion de produits pétroliers dans les moteurs thermiques : émissions d'oxydes d'azote (44%Nox) et une bonne partie des particules fines : (20,7%PM<sub>10</sub>) ; (21%PM<sub>2,5</sub>).

#### **Production Locale ENR et potentialité de développement**

La production actuelle d'ENR sur le territoire représente 479,1 GWh/an et est équivalente à environ 18,5% des consommations annuelles qui sont réparties principalement sur le Bois – Energie (47 %) et autre chaleur renouvelable (48%).

Les principales sources d'énergies renouvelables qui représentent un potentiel de développement sur le territoire EPN sont le solaire photovoltaïque, le solaire thermique et la méthanisation

Les autres ENR, telles l'Eolien, la Géothermie et la Biomasse nécessitent une réflexion plus approfondie sur leur capacité de développement.

#### **Risques et Vulnérabilité du Territoire**

La géologie du territoire représente deux types de risques naturels importants : les inondations par débordement et ruissellement et les mouvements de terrains et retrait/gonflement des argiles.

Les 67 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et les transports de matières dangereuses sont les risques technologiques et de pollutions humaines présentes sur le territoire

L'évaluation des risques tiendra compte des évolutions liées au changement climatique qui impactera sur le territoire notamment, la baisse du débit des cours d'eau, les répétitions des épisodes de sécheresse et les vagues de chaleurs et îlots.

### Stratégie et Actions

Le résultat du diagnostic, prenant en compte les actions existantes, a permis de dresser un profil Climat Air Energie, d'en dégager les enjeux et les marges de progression. A partir de ce profil ont été établis des leviers d'actions par priorisation des secteurs nécessitant de réelles améliorations à court terme.

Ainsi ont été définis 4 axes stratégiques et 26 actions se rapportant aux secteurs Transports – Résidentiel – Industrie – Tertiaire – Agriculture – Déchets et Actions Transversales.

Elles se déclinent ainsi :

**AXE 1** – Assurer la visibilité de la transition énergétique et écologique et coordonner les différents projets du territoire

Action 1.1 : Développer des actions d'accompagnement au changement des pratiques de mobilité individuelle

Action 1.2 : Elaborer une charte d'engagement pour la rénovation énergétique

Action 1.3 : Améliorer les connaissances environnementales et les pratiques de l'ensemble des usagers du territoire

Action 1.4 : Rester en veille et pro-actif sur les sources de financements possibles permettant d'alimenter le programme d'actions du PCAET

**AXE 2** – Intégrer dans l'ensemble des projets et des politiques territoriales les notions de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique

Action 2. 1 : Lutter contre l'artificialisation et imperméabilisation des sols

Action 2. 2 : Etendre le réseau d'assainissement collectif

Action 2. 3 : Développer et renforcer la séquestration carbone et la trame verte et bleue du territoire

Action 2. 4 : Promouvoir et développer l'agriculture biologique et/ou locale

Action 2. 5 : Valoriser les espaces en friche

Action 2. 6 : Mieux connaître la ressource et les usages de l'eau et encourager une utilisation exemplaire

Action 2. 7 : Améliorer la connaissance du territoire pour mieux gérer les risques

**AXE 3** – Diminuer la consommation énergétique par la sobriété et l'efficacité pour permettre la baisse des émissions de GES et de polluants

Action 3. 1 : Développer la pratique des modes "actifs"

Action 3. 2 : Développer les alternatives motorisées à la pratique de la voiture individuelle

Action 3. 3 : Améliorer la gestion du transport de marchandise sur le "dernier km"

Action 3. 4 : Favoriser l'évolution des comportements pour diminuer la consommation d'énergie

Action 3. 5 : Développer un "Guichet Unique" pour permettre la rénovation du parc résidentiel

Action 3. 6 : Encadrer la construction neuve à vocation d'habitat

Action 3. 7 : Engager la rénovation du parc tertiaire et diminuer la consommation d'énergie

Action 3. 8 : Permettre la reconstruction de la ville sur elle-même, en favorisant des modes de constructions plus économes en énergie

Action 3. 9 : Encadrer la construction neuve à vocation d'activités

Action 3.10 : Réduire la consommation d'énergie dédiée aux équipements publics et à l'éclairage public

Action 3.11 : Réduire la quantité de déchets produits et en améliorer la gestion

**AXE 4** – Rapprocher les lieux de production des lieux de consommation et développer les énergies renouvelables

Action 4. 1 : Développer des motorisations alternatives

Action 4. 2 : Engager une sortie progressive du fioul pour les modes de chauffage

Action 4. 3 : Développer les filières locales de l'alimentation

Action 4. 4 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur de développement des Energies Renouvelables

Sur le territoire EPN, à l'horizon 2050, la réalisation de ces actions permettra de réduire de 44% les consommations d'énergie et 59% les émissions de GES ; d'augmenter la part de production d'ENR de 56 % des consommations projetées et d'améliorer la qualité de l'air.

EPN, coordinateur de la Transition Energétique sur son territoire, engagera, portera, déploiera, soutiendra ces actions cadres, déclinées en sous mesures. Elles seront conduites par les services



de la collectivité mais aussi par les acteurs du territoire et réparties pour les six prochaines années.

La désignation d'un comité de suivi permettra de garantir la mise en œuvre du Plan Climat. Conformément au décret de 2016, un bilan du PCAET sera réalisé après 3 années de mise en œuvre qui permettra d'accroître et de déployer les actions si besoin ; et une évaluation à 6 ans.

#### IV - CONCLUSION

Il est proposé aux élus, d'arrêter le projet du premier Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026 d'Evreux Portes de Normandie, document stratégique et incontournable de l'engagement de la collectivité pour la mise en œuvre de sa politique de transition énergétique.

**Conformément** aux articles L. 122-4, L. 122-5, R. 229-54 L 414-4, R. 122 17, R. 122 20, R. 414.19 du Code de l'Environnement, le projet PCAET comprenant son Evaluation Environnementale Stratégique (EES) sera adressé à l'Autorité Environnementale qui devra rendre un avis dans les 3 mois, et transmis pour avis au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional de Normandie qui auront deux mois pour émettre leur avis.

**Conformément** à l'article L. 123-19, du Code de l'Environnement, le projet de plan accompagné des avis reçus sera ensuite mis à disposition du public pour consultation pendant 30 jours.

**Conformément** à l'article R. 229-55 du Code de l'Environnement, le projet sera modifié pour prendre en compte ces avis et soumis au Conseil Communautaire d'EPN pour adoption finale.

Le PCAET sera ensuite mis à disposition du public via la plateforme informatique de l'ADEME.

**Vu** les lois Grenelle 2 : Loi 2010 788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et Loi 2015 991 du 07 août 2015, dite loi NOTRe,

**Vu** la loi N° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique et à la Croissance Verte,

**Vu** le décret n° 2016- 849 du 28 juin 2016 et l'arrêté ministériel du 04 août 2016 relatifs au Plan Climat Air Energie Territorial

**Vu** le décret n° 2016 - 1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plan et programme,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment des articles L2121-29 et L5211-1

**Vu** le code de l'environnement, notamment les l'article L 229-26, R. 229-51 et suivants,

**Vu** le SRADDET

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n° 15 du 19 décembre 2017 relative au lancement du PCAET EPN

**Vu** la délibération du Bureau Communautaire n° 01 du 16 octobre 2018 relative aux modalités d'élaboration et de concertation

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- **ARRETER** le projet Plan Climat Air Energie Territorial d'EPN
- **AUTORISER** M. le Président à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (consultation du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional, de l'autorité environnementale, du public...)
- **AUTORISER** M. le Président à solliciter toutes les aides financières possibles dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial
- **AUTORISER** M. le Président à signer tout document lié à la finalisation de la procédure d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

Avis favorable de la commission Attractivité économique (28/11/19)

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... **ADOPTÉ** 11/12/2019



Le Président  
Pr Le président,  
Le Chef du Service Assemblées  
*Sylvie Mousssel*  
Sylvie MOUSSEL



Le Président d'Evreux Portes de Normandie  
*Guy Lefrand*  
Guy LEFRAND